

## Fédération Nationale de l'Education, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## **FORCE OUVRIERE**

## Section départementale du MAINE-ET-LOIRE

A Monsieur Dechambre, Directeur Académique de Maine et Loire

Monsieur le Directeur Académique,

Comme l'Inspecteur de la circonscription et tous les directeurs de la Ville de Saumur en premier lieu, puis **Mme Moureaux en second lieu**, vous avez reçu la copie d'un courrier de Monsieur le Maire de Saumur adressé à « *Madame la Directrice MOUREAUX* ».(courrier en pièce jointe)

Dans ce courrier, Monsieur le Maire met en cause des propos qu'aurait tenus notre collègue lors d'une réunion destinée aux enseignants dans le cadre prévu par la réglementation et le droit syndical. Nous tenons à préciser ici qu'aucun représentant de la Mairie n'était bien entendu présent lors de cette réunion, ce qui explique certainement que les propos attribués à Mme Moureaux soient totalement erronés.

La FNEC FP FO 49 dénonce par ce courrier les méthodes, personnelles et diffamatoires, utilisées par Monsieur le Maire, méthodes qui dénotent une certaine volonté d'intimidation. C'est un manque de courtoisie rare que de rendre public un courrier avant de l'adresser à la principale intéressée, en y intégrant des rumeurs mensongères et en y mélangeant les fonctions de directrice d'école et de syndicaliste.

Monsieur le Directeur Académique, comme vous le savez le droit syndical est reconnu et encadré par la loi. Par ailleurs, toute forme de pression, harcèlement, mise à mal d'un fonctionnaire d'Etat dans l'exercice de ses fonctions est condamnable et peut faire l'objet d'une demande de protection fonctionnelle, conformément au Statut.

C'est pourquoi, la FNEC FP FO 49 vous remercie de bien vouloir intervenir pour faire respecter tous les personnels de l'Education Nationale de la Ville de Saumur, notamment Mme Moureaux, mais aussi avec elle ceux et celles qui l'ont élue pour porter leur mandat et les représenter. Il s'agit ainsi de retrouver un cadre démocratique serein, courtois, respectueux dans lequel chacun peut s'exprimer librement, ce cadre ne pouvant se baser sur de fausses rumeurs publiquement entretenues et la diffamation d'enseignants.

Nous souhaitons simplement rappeler pour finir notre attachement au droit des personnels à s'organiser en syndicat, à discuter de leurs revendications dans le cadre des réunions syndicales, à lister ces revendications en toute indépendance. Force Ouvrière est particulièrement attachée à cette question de l'indépendance, y compris vis à vis des pouvoirs politiques locaux. C'est pourquoi, nous considérons que Mme Moureaux, directrice d'école et par ailleurs représentante syndicale FO ne peut se voir ordonner, qui plus est par la collectivité territoriale - qui rend son ordre « public »- de s'intégrer à une certaine « dynamique » qui viserait à aider à la mise en oeuvre de la baisse de l'offre de service public sur Saumur.

Nous vous informons que nous nous chargeons pour notre part, d'informer Monsieur le Maire de ce positionnement de notre organisation syndicale.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées,

Pour la FNEC FP FO 49 La secrétaire départementale Magali Lardeux